



N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

Objet : Nouveaux statuts de l'asbl "Bains de Bruxelles".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle Loi communale et notamment son article 117 ;

Considérant les statuts de l'A.S.B.L. "Bains de Bruxelles" tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration du 08/09/20 ;

Considérant que les statuts de l'association devaient être mis à jour pour répondre aux récentes modifications dans le code des sociétés ;

Considérant que les autres modifications proposées sont d'ordre technique et que toutes les modifications proposées ont été rédigées en collaboration avec le Service juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrête:

Article unique: Le nouveau texte des statuts de l'A.S.B.L. "Bains de Bruxelles" est approuvé.

Annexes :

[Statuts anciens et nouveaux FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[ROI ancien et nouveau FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)